



## eclaircissement sur un jugement rendu

Par **alexgnst**, le **30/03/2009** à **17:37**

bonjour,  
j'ai un jugement qui dit que la fréquence et la durée des périodes au cours desquelles je peux accueillir mon fils est déterminés à l'amiable entre moi et mon ex. le souci c'est qu'avec ce jugement mon ex ne me laisse mon fils environ un week end tout les deux mois . du coup je peux meme pas la forcer a me le laisser en week end, elle me previens pas pour ses tournoi de foot ou judo, je ne l'ai meme pas vu pour son anniversaire etc etc...  
que puis faire? merci..

Par **Patricia**, le **30/03/2009** à **18:24**

Bonsoir,

Ressaissiez par LR/AR le Juge des Affaires Familiales qui a prononcé votre divorce (au Tribunal).

Lui expliquer que ce jugement concernant les droits de visites de votre fils vous est défavorable.

Il faut qu'il les institue clairement (1 week end sur deux, une semaine pendant les vacances scolaires, 1 mois l'été).

Selon votre disponibilité (profession) et la distance à laquelle vous êtes de chez votre ex femme ?.

P.S. : Votre avocat n'est pas obligatoire.

Par **jeetendra**, le **30/03/2009** à **18:54**

bonsoir, il y a une chose que je ne comprend pas, le juge aux affaires familiales a espéré compter sur votre maturité, votre sens de la responsabilité, pour une organisation à l'amiable du droit de visite et d'hébergement.

Ou vous étiez d'accord et il a homologué votre arrangement, la si vous le ressaissiez, vous en avez le droit, il ou elle va vous remonter les bretelles et c'est normal, surtout qu'ils sont surchargés, avec très peu de moyens, sincèrement je les plains, enfin c'est mon opinion personnel, cordialement

Par **alexgnst**, le **30/03/2009** à **21:22**

le jour de l'audience justement moi j'ai demande a l'avoir un week end sur deux et les vacances et a ce moment la mon ex a dit "oui c'est pas un soucis on peut s'arranger" et du coup ce que j'ai pas compris c'est qu'elle ne me laisserai pas voir mon fils quand je le veux. je le vis mal : exemple, je n'ai pas vu mon fils pour son anniversaire , il n'est pas venu pour l'anniversaire de son petit frere etc..etc...

Par **Patricia**, le **30/03/2009** à **21:48**

Vous avez fait confiance à votre ex qui, maintenant, ne tient plus ses promesses et engagements.  
Donc ressaisissez le JAF pour lui dire.